



Syndicat
Intercommunal
d'Etudes
des Mobilités
Urbaines
Marne-la-Vallée

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
6 avril 2022

Date de la séance :
12 avril 2022

**Les membres en exercice
sont : 36**
Quorum : 19
Membres présents : 21
Membres représentés : 2
(Pouvoirs)
Total votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 13/2022

Séance du 12 avril 2022 à 18H00

L'an deux mil Vingt-deux, le 12 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE **Présents** : Mme PERIGAULT
COMMUNES DU VAL
BRIARD

COMMUNAUTE **Présents** : Mme BONNOT, Mme
D'AGGLOMERATION BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. DA
DE MARNE ET SILVA, M. DJIGO, Mme GENDRE, M. LE
GONDOIRE REDULIER, Mme PETITOT, M.
POTTIER, M. MACLE (Suppléant de M.
SALVAGGIO), M. TAUPIN-GARDIN,
Mme TORTRAT, M. VOURIOT

VAL **Présents** : M. AFFRE, M. ARNAUD, M.
D'EUROPE GAILLARD, M. GARROUSTE, M.
AGGLOMERATION LENGLET (Suppléant de M.
MARSAUD), M. MASSON, M
GALLARDO (Suppléant de M
POUPART)

EXCUSES M. AUVRELE, Mme CAPDEVILA, M.
CHEVALIER L., M. CHEVALIER D.,
Mme CHEVALLIER, M. DUTREY, Mme
GALLET, Mme GBIORCZYK, M.
JAHIER, M. JOURDAIN, M. KOLOPP, M.
MARSAUD, M. POUPART, M.
SALVAGGIO.M. SITHISAK,

Pouvoir :

De Mme Anne GBIORCZYK à M. Serge ARNAUD
M. Luc CHEVALIER à M. Alain MASSON

OBJET : Validation des engagements du SIEMU Marne-la-Vallée inscrits dans le plan d'actions 2023-2027 du Plan Local des Mobilités (PLM) de Marne-la-Vallée

Vu l'article L. 1214-30 du code des transports qui prévoit la possibilité que le PDUIF, élaboré à une échelle régionale, soit complété par des plans locaux de déplacements qui en précisent et en détaillent le contenu, dans des conditions fixées aux articles L. 1214- 31 à L. 1214-36 du Code des transports,

Vu la loi d'orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 instaurant que les plans locaux de déplacements sont réintitulés « Plans Locaux de Mobilité »,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 19 juin 2014, approuvant le projet de Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France,

Vu la délibération 34/2019 du Syndicat Intercommunal de Transports des Secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée et des communes environnantes portant sur le lancement du nouveau Plan Local des Déplacements,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée précisant que le Syndicat a pour mission l'élaboration, l'animation et le suivi de la mise en œuvre du Plan Local des Mobilités (PLM), tous modes de déplacements confondus,

Vu l'inscription de la mise en œuvre opérationnelle du Plan Local des Mobilités et des actions en découlant dans le plan d'actions du Contrat de Transition Energétique de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire,

Considérant que le plan d'actions du Plan Local des Mobilités de Marne-la-Vallée a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires locaux des mobilités ainsi qu'avec le grand-public,

Considérant que les actions listées dans le tableau ci-joint ont été jugées nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le Plan Local des Mobilités et répondre ainsi aux problématiques fixées lors de la phase de diagnostic,

Considérant que le SIEMU, dans le cadre de ses statuts, attributions et missions actuelles, est légitime pour porter la maîtrise d'ouvrage des actions listées dans le tableau ci-joint,

Considérant que ce projet de plan d'actions doit prochainement être validé par l'ensemble des partenaires maîtres d'ouvrage en comité de pilotage,

Considérant que le projet de Plan Local des Mobilités de Marne-la-Vallée sera soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées et Consultées et à enquête publique d'ici fin 2022,

Entendu l'exposé de M. Vouriot, Président, à ce sujet,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

APPROUVE les actions proposées dans le plan d'actions du PLM sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée ainsi que les budgets et calendriers indiqués

AUTORISE le Président à valider le plan d'actions du Plan Local des Mobilités de Marne-la-

Vallée lors des prochaines instances de pilotage du projet,

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair Vouriot



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2022

Application accréditée F.lesaltes.com

Annexe à la délibération 13/2022 : Engagements du SIEMU Marne-la-Vallée inscrits dans le plan d'actions 2023-2027 du Plan Local des Mobilités (PLM) de Marne-la-Vallée

Actions identifiées sous maîtrise d'ouvrage du SIEMU	Calendrier		Budget prévisionnel
	Court Terme 2023-2024	Moyen Terme 2025-2027	
AXE « Partage de l'espace public »			
<i>Améliorer la qualité de vie de toutes les centralités, des bourgs aux cœurs urbains</i>			
Action 1 : Pacifier la voirie pour développer l'usage de la marche			
<i>Pas de mesure sous maîtrise d'ouvrage SIEMU</i>			
Action 2 : Améliorer l'accessibilité PMR de l'espace public			
Initier, en partenariat avec des associations locales, des actions de sensibilisation sur les problématiques d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite sur l'espace public à destination des partenaires du Syndicat (organisation de journées sur le terrain dans le cadre de la semaine de la mobilité par exemple)	X	X	Dans le cadre des 0,5 ETP affectés au management de la mobilité
Action 3 : Limiter les stationnements gênants pour donner plus de place aux autres modes			
<i>Pas de mesure sous maîtrise d'ouvrage SIEMU</i>			
AXE « Vélo »			
<i>Développer l'usage du vélo utilitaire pour faire face à l'augmentation de la demande de déplacement</i>			
Action 4 : Traiter les coupures majeures des itinéraires piétons et cycles			
<i>Pas de mesure sous maîtrise d'ouvrage SIEMU</i>			
Action 5 : Développer un réseau d'itinéraires cyclables qualitatifs			
<i>Pas de mesure sous maîtrise d'ouvrage SIEMU</i>			
Action 6 : Développer une offre de stationnement vélo diversifiée			
<i>Pas de mesure sous maîtrise d'ouvrage SIEMU</i>			
Action 7 : Développer les services et la communication autour du vélo			
<i>Pas de mesure sous maîtrise d'ouvrage SIEMU</i>			

AXE « Réseau de bus »*Faire du bus un mode compétitif dans les cœurs urbains***Action 8 : Améliorer la performance et le confort des réseaux de bus**

Instaurer avec IDFM une instance de suivi semestrielle des points durs bus pilotée par le SIEMU	X	X	Fonctionnement
---	---	---	----------------

Renforcer les échanges avec les gestionnaires de voirie pour aboutir au traitement des points durs de circulations affectant le réseau bus et anticiper l'émergence de nouvelles difficultés	X	X	Fonctionnement
--	---	---	----------------

Action 9 : Redéployer l'offre bus pour mieux répondre aux besoins

Mettre en œuvre les projets prévus dans la DSP 10, dans l'ordre de priorité établi par les agglomérations et IDFM	X		Coûts à déterminer
---	---	--	--------------------

Orienter les développements d'offre de la DSP 10 dans le sens d'une meilleure attractivité de l'offre bus en rendant cette dernière plus performante et plus lisible sur les liaisons structurantes	X	X	Fonctionnement
---	---	---	----------------

Participer, en lien avec IDFM et l'opérateur, à la mise en œuvre des conclusions de l'étude de restructuration du TàD dans l'objectif d'optimiser le service et de mieux répondre aux besoins des secteurs les moins denses.	2023		Coûts à déterminer
--	------	--	--------------------

Action 10 : Accompagner la concrétisation du projet de TCSP EVE

Mettre en place un dialogue régulier avec IDFM pour échanger sur le TCSP EVE et les projets connexes	X	X	Fonctionnement
--	---	---	----------------

Action 11 : Améliorer l'accessibilité PMR du réseau bus

Réactualiser l'audit d'accessibilité réalisé en 2016 – 2017 (Etude Alyo sous maîtrise d'ouvrage SIT) afin d'identifier les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt restant à réaliser sur le ressort territorial du Syndicat	X		50 000 €
--	---	--	----------

Coordonner les demandes de subventions à déposer par les communes du territoire pour accélérer la mise en accessibilité, d'ici à 2027, des arrêts de bus situés sur les lignes prioritaires du schéma directeur d'accessibilité - agendas d'accessibilité programmée (SD'AP) (lignes 6, 13, 23, 25, 26, 29, 32, 44)	A confirmer avec les intercos – question à poser en BC		+ 0,25 ETP
---	--	--	------------

Apporter une aide méthodologique aux communes volontaires pour faciliter la mise en accessibilité des transports et de l'espace public (benchmark, rédaction de cahiers des charges, mise à disposition de référentiels etc.)	A confirmer avec les intercos - question à poser en BC		Fonctionnement
AXE « Intermodalité » <i>Améliorer l'intermodalité des pôles d'échanges multimodaux</i>			
Action 12 : Optimiser le fonctionnement des pôles d'échanges			
Mettre en place un dialogue régulier (1 fois par an) avec les opérateurs du réseau ferré afin d'échanger sur le développement du territoire et les projets du réseau.	X	X	Fonctionnement
Action 13 : Permettre le rabattement en voiture sur les gares du territoire, tout en incitant à l'usage des autres modes			
<i>Pas de mesure sous maîtrise d'ouvrage SIEMU</i>			
AXE « Automobile » <i>Maîtriser la présence de l'automobile, tout en garantissant l'accessibilité du territoire</i>			
Action 14 : Créer de nouvelles infrastructures routières en lien avec le développement du territoire			
<i>Pas de mesure sous maîtrise d'ouvrage SIEMU</i>			
Action 15 : Améliorer la sécurité routière			
<i>Pas de mesure sous maîtrise d'ouvrage SIEMU</i>			
Action 16 : Mettre le stationnement automobile au service de la politique de mobilité			
<i>Pas de mesure sous maîtrise d'ouvrage SIEMU</i>			
AXE « Management et services de mobilité » <i>Susciter les changements de pratiques de mobilité</i>			
Action 17 : Favoriser le développement des mobilités innovantes et partagées			
Mener une veille active sur les innovations technologiques et étudier leur intégration éventuelle aux services de mobilité	X	X	Fonctionnement
Action 18 : Promouvoir le panel des solutions de mobilités auprès des entreprises, scolaires, nouveaux arrivants et touristes			

Développer le management de la mobilité au sein des entreprises et des établissements scolaires (aide méthodologique, réalisation de diagnostics de desserte, suggestions d'actions, amélioration de l'information et de la communication sur les solutions existantes, aide au montage d'actions de sensibilisation etc.)	X	X	0,5 ETP
Refondre le Portail des Mobilités et y promouvoir les solutions de mobilités alternatives	X		60 000 €
Action 19 : Mobilité scolaire : encourager l'éveil d'une conscience citoyenne en matière d'éco-mobilité			
Constituer et animer un groupe de travail sur les sous-lignes à vocation scolaire du réseau de bus associant le SIEMU, la Région et le Département (sujets de carte scolaire, créations de nouveaux établissements)	X	X	Fonctionnement
Recenser et valoriser les bonnes pratiques de certaines communes, intercommunalités et du transporteur en matière de sensibilisation du public scolaire et en informer l'ensemble des établissements du territoire pour une éventuelle transposition.	X		Fonctionnement
AXE « Transport de marchandises » <i>Optimiser les flux de transports de marchandises sur le territoire</i>			
Action 20 : Encadrer les réflexions autour de l'organisation du transport de marchandises			
Mettre en place une instance de gouvernance « mobilité des marchandises » (concertation, coordination, pérennisation des actions)	X	X	+ 0,25 ETP
Recenser et valoriser les bonnes pratiques du territoire en matière de gestion des flux de marchandises	X	X	Fonctionnement
Action 21 : Adapter la réglementation pour faciliter le transport de marchandises			
Travailler à la réalisation d'arrêtés-types pour assurer une réglementation cohérente du transport de marchandises sur le territoire	X		Fonctionnement
AXE « Pilotage, animation et suivi des politiques de déplacement » <i>Mettre en place les outils nécessaires à l'efficacité de l'action locale en matière de mobilité</i>			
Action 22 : Anticiper les besoins liés au développement du territoire			

Poursuivre les discussions entre le SIEMU et les aménageurs/partenaires pour aboutir à un partage de données optimal (données de développement, modèle de trafic...)	X	X	Fonctionnement
Se doter d'une AMO sur l'analyse des données transmises par les aménageurs et des impacts en termes d'évolution du trafic et des besoins de mobilité	X	X	10 000 € / an
Réaliser une étude prospective à horizon 2035 ou mettre à jour les études existantes en termes de planification multimodale à l'échelle du territoire du SIEMU dans le but de formuler des objectifs concernant les pratiques de mobilité du territoire et de définir les évolutions nécessaires concernant le réseau viaire, le réseau TC, le développement des modes actifs et le rabattement automobile.	X		50 000 à 100 000 €
<p>Systematiser les études d'adaptation des itinéraires bus et la localisation des arrêts pour la desserte en amont de chaque projet urbain, et notamment :</p> <p>ZAC du Couvernois</p> <p>ZAC du Prieuré</p> <p>ZAC du Pré de Claye</p> <p>ZAC de Lamirault et des Portes de la Forêt</p> <p>ZAC de Coupvray (phase 2)</p>	X X X X	X	Fonctionnement
Intensifier les échanges avec l'EPA et les autres aménageurs (SPL-A, Aménagement 77...) afin d'anticiper et de tenir compte des projets de développement à vocation résidentielle et/ou économique dans les perspectives de desserte du territoire	X		Fonctionnement
Mettre à disposition des partenaires, sur le futur site Internet du SIEMU, une bibliothèque virtuelle d'ouvrages de référence, de liens utiles et de guides d'aménagement (notamment pour les aménagements bus)	X	X	Fonctionnement
Action 23 : Coordonner les acteurs locaux des mobilités			
Affirmer le rôle du SIEMU comme coordinateur (facilitateur) des politiques de mobilité	X	X	Fonctionnement
Mettre en place un comité de suivi annuel du PLM (composition à définir) sous l'égide du SIEMU	X	X	Fonctionnement

Poursuivre la défense des intérêts du territoire auprès des autorités compétentes, notamment sur les sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Etude RD231 sud - Amélioration de la régularité et du confort du RER A <i>Liste à compléter suite aux retours des différents MOA</i>	X	X	Fonctionnement
Action 24 : Evaluer et partager les effets des politiques de déplacements			
Développer un observatoire des mobilités sur l'ensemble des modes en vue d'aider au suivi du PLM, à la prise de décision éclairée des partenaires et améliorer l'anticipation des politiques de mobilités.	X	X	50 000€
Réaliser des audits et enquêtes afin de compléter les données existantes (sur l'accidentologie, le stationnement etc.) et alimenter l'Observatoire	X	X	15 000 €/an
Développer un open data des données mobilités du territoire produites par le syndicat	X	X	Fonctionnement
Mettre à jour les indicateurs de suivi du PLM à un rythme régulier	X	X	Fonctionnement
Communiquer une à deux fois par an auprès des partenaires au travers d'une publication régulière de l'observatoire des mobilités portant sur l'état d'avancement du PLM, l'évolution des usages et des comportements...	X	X	Fonctionnement
TOTAL entre 2023 et 2027			+1 ETP et entre 295 000 € et 345 000 €